



Fiche éthique

Soutien à l'intimité et aux besoins sexuels en hébergement

Les milieux d'hébergement doivent promouvoir une approche positive envers les besoins d'intimité, affectifs et sexuels des personnes hébergées (MSSS, 2025). Malgré les nombreux **tabous et stéréotypes** entourant ce **besoin fondamental**, les personnes hébergées verbalisent de plus en plus leurs désirs de s'épanouir sexuellement dans leur milieu de vie.

Cette fiche vise à diffuser des initiatives pour améliorer la qualité de vie sexuelle des personnes hébergées. Elle vise également à mettre l'avant des pratiques positives, mais aussi à réduire l'inconfort des intervenants et des gestionnaires en clarifiant les normes et balises au soutien possible.

Repères normatifs

Approche organisationnelle

Le Plan d'action pour l'hébergement de longue durée 2021-2026 prévoit à sa mesure 17 l'énoncé suivant :

- Respecter et soutenir la diversité sexuelle et de genre ainsi que les besoins d'intimité et de sexualité des personnes hébergées.

Code de déontologie

La majorité des **codes de déontologie** encadrent de manière stricte le type de relation qu'un professionnel peut entretenir avec un usager. Ces codes interdisent toute relation intime ou à caractère sexuel avec un usager dans le cadre d'un suivi professionnel. Par exemple :

- Pendant la durée de la relation professionnelle, le professionnel ne peut établir de liens d'amitié, intimes, amoureux ou sexuels avec le client.

Règlement concernant les conflits d'intérêts (REG-10085)

Le maintien d'une **saine relation professionnelle** avec un usager permet d'éviter une situation, des circonstances ou un contexte où vous risquez de modifier votre jugement, de négliger une obligation ou de favoriser un intérêt personnel.

- Tout professionnel doit éviter toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaire à l'exercice d'une fonction [...].

Soutenir les besoins sexuels

Les milieux d'hébergement doivent promouvoir un environnement qui favorise l'épanouissement de la santé sexuelle et du partage d'intimité chez les personnes hébergées pour que ceux-ci se sentent à **l'aise de s'exprimer en toute confiance**. Ceci implique d'adopter une **attitude bienveillante et**



ouverte lors de leurs interventions. Il s'agit également de faire preuve d'une certaine retenue pour éviter tout jugement précipité qui imposerait à la personne hébergée certaines valeurs, croyances, ou convictions et véhiculerait des préjugés (MSSS, 2025).

Cependant, cette approche ne signifie pas que les personnes hébergées sont tenues d'aborder leur sexualité, mais que les milieux d'hébergement doivent créer **des environnements propices au dialogue** dans le respect de leur rythme et volontés. Ignorer ces besoins affectifs et sexuels ou l'absence de réponses à l'égard de ceux-ci peut s'apparenter à de la maltraitance organisationnelle (MSSS, 2021).

Jouets sexuels

L'utilisation de jouets sexuels pour combler des besoins sexuels se démocratise dans la société et les personnes hébergées suivent ce courant. Ces jouets ont l'avantage d'être une option intéressante pour **s'offrir du plaisir en solitaire** et pour **combler certaines incapacités**. Par exemple :

- Jouets sexuels télécommandés.
- Aide à la mobilité sexuelle (fauteuils roulants à grande mobilité, coussin de soutien).
- Outils de présence simulés (toutou robotisé et interactif).

Ces alternatives peuvent avoir un effet libérateur et pallier un ennemi connu de la vieillesse : **la solitude**.

Favoriser l'intimité

Nos milieux d'hébergement sont **peu propices** à répondre aux besoins d'intimité (horaire rigide, visites fréquentes, portes des chambres ouvertes, etc.) (Giroux et coll., 2025). Différents types **d'accommodements** peuvent toutefois aider à **répondre aux besoins affectifs et sexuels** des personnes hébergées. Par exemple :

- Offrir des mesures de discrétion (écriteau sur la porte de chambre, modifier l'horaire de visites).
- Offrir de l'aide technique (lits bariatriques, lits doubles, condoms & lubrifiants au poste de garde).
- Mettre à disposition une chambre d'intimité.
- Affiche de sensibilisation aux réalités et besoins des personnes âgées LGBTQ+.
- Recommander les personnes hébergées aux services d'une sexologue (CNEV, 2021).

Limites professionnelles au soutien

Il est difficile de tracer une limite claire au soutien que vous pouvez apporter aux personnes hébergées pour compenser une incapacité lors d'une activité sexuelle. En effet, chaque **cas est unique et a ses particularités**. Cependant, dans le respect des dispositions des différents codes de déontologie, la **limite** se situe lorsque l'acte va **au-delà de la relation professionnelle** au sein de la dyade soignant-soigné.

Prendre part à une activité sexuelle, être acteur du plaisir ou partager l'expérience sensuelle et/ou sexuelle d'une personne hébergée sort du cadre d'une alliance thérapeutique puisque ces actes impliquent de donner un consentement à une activité sexuelle. Voici des exemples :

- ✓ Positionner deux personnes hébergées à mobilité réduite capables de consentir pour faciliter une relation sexuelle dans une chambre d'intimité pour ensuite se retirer de la pièce.
- ✓ Disposer une personne hébergée à l'écoute d'une vidéo pornographique.
- ✗ Manipuler un jouet sexuel pour stimuler le plaisir d'une personne hébergée.
- ✗ Restez présent lors d'une relation sexuelle ou lors d'un plaisir solitaire (ex. masturbation).

En cas d'hésitation au soutien que vous pouvez apporter, n'hésitez pas à vous référer à votre supérieur ou au *Comité éthique clinique et organisationnelle*.

Obtenir du soutien du Comité d'éthique clinique et organisationnelle du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Au CISSS de la Montérégie-Ouest, le comité d'éthique clinique et organisationnelle – le CÉCO – a le mandat de soutenir les gestionnaires, les employés, les médecins et résidents, ainsi que les usagers et leurs proches dans la prise de décisions lorsqu'il est difficile ou impossible de satisfaire toutes les personnes impliquées en raison d'un dilemme ou conflit de valeurs.

Si un doute persiste en présence d'un enjeu éthique, communiquez avec nous :

[Formulaire de demande de consultation](#)

Intranet : Nos directions | Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique | Le comité d'éthique clinique et organisationnelle du CISSS de la Montérégie-Ouest

Courriel : ethique.clinique.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Références

Assemblée nationale du Québec. (2002). *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*. Éditeur officiel du Québec.

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2002/2002C33F.PDF

CISSSMO (2018). REG-10085 *Conflits d'intérêts du président-directeur général adjoint, des hors-cadres, du personnel et des professionnels qui exercent dans l'établissement*

<https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/conflits-interets-president-directeur-general-adjoint-des-hors-cadres-des-cadres-personnel-des-qui>

CNEV (2021). *Amour, sexualité et démence en milieu d'hébergement : réflexions pour guider les pratiques*

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-830-42W.pdf>

Code criminel. L.R.C. (1985), ch. C-46. Art. 286

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>

Formation ENA 3184 (2021). *Réalités et besoins des personnes âgées LGBT*.

Giroux, D, et coll. (2025). *Sexual Quality of Life of Seniors Living in Long-Term Care Facilities: A Scoping Review*. *International Journal of Sexual Health*, 37(2), 263-283.

<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/19317611.2025.2466637>

L'équipe POPAI (2023). *8 façons de repenser sa sexualité lorsque le handicap vient s'immiscer dans la vie*.

<https://popaia.fr/blog/index.php/2023/10/19/8-facons-de-repenser-sa-sexualite-lorsque-le-handicap-vient-simmiscer-dans-la-vie/>

Minuit tendre (2025). *Boutique de bien-être sexuel*

<https://minuittendre.com/collections/besoins-particuliers>

MSSS (2021). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027*

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003402/>

MSSS (2025). *Lignes directrices - Respecter et soutenir la diversité sexuelle et de genre en milieu d'hébergement de longue durée*

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-814-07W.pdf>

MSSS (2025). *Lignes directrices - Respecter les besoins d'intimité et de sexualité en milieu d'hébergement de longue durée*

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-814-08W.pdf>

